

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 23008 Numéro SIREN : 842 419 889 Nom ou dénomination : 3J CONSEIL ET DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 18/03/2022 sous le numéro de dépôt 27590



20220275902019

DATE DEPOT : 18/03/2022

N° DE DEPOT : 27590

N° GESTION : 2018B23008

N° SIREN : 842419889

DENOMINATION : 3J CONSEIL ET DEVELOPPEMENT

ADRESSE : 30 rue Sedaine 75011 Paris

MILLESIME : 2019

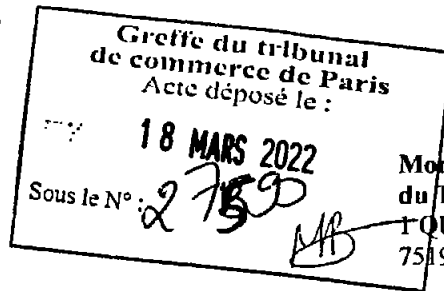
3J CONSEIL ET DEVELOPPEMENT

S.A.S.U. au capital de 1 000,00 Euros

Siège social : 30 RUE SEDAINE

75011 PARIS

R.C.S : 842419889



Monsieur le Greffier
du Tribunal de Commerce de PARIS
FOUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04

Le 30 juin 2020

Objet : Dépôt des comptes annuels
de l'exercice clos le 31/12/2019

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants en double exemplaire, savoir :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31/12/2019,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'associé et la résolution votée,

Le coût de ce dépôt est joint à la présente par chèque bancaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président du Conseil d'Administration

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and several long, sweeping strokes below.

3J CONSEIL ET DEVELOPPEMENT

S.A.S.U. au capital de 1 000,00 Euros

Siège social : 30 RUE SEDAINÉ

75011 PARIS

R.C.S : 842419889

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22/06/2020 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019**

DEUXIEME RESOLUTION

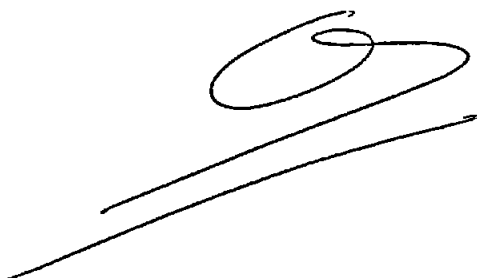
L'Assemblée décide d'affecter une perte de -2 680,75 Euros, de la façon suivante :

1 Au report à nouveau pour un montant de -2 680,75 Euros. Il passera ainsi de 0 Euros, à la somme de -2 680,75 Euros après affectation.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

Pour copie certifiée conforme

Le Président du Conseil d'Administration



3J CONSEIL ET DEVELOPPEMENT

S.A.S.U. au capital de 1 000,00 Euros

Siège social : 30 RUE SEDAINÉ

75011 PARIS

R.C.S : 842419889

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22/06/2020

Le 22/06/2020,
à 10 heures,

Monsieur Charles Louis JOSA, associé unique de la société **3J CONSEIL ET DEVELOPPEMENT**, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Monsieur Charles Louis JOSA, préside la séance en qualité de Président

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Affectation du résultat ;

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 faisant ressortir une perte de -2 680,75 Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de -2 680,75 Euros, de la façon suivante :

0 Au report à nouveau pour un montant de -2 680,75 Euros. Il passera ainsi de 0 Euros, à la somme de -2 680,75 Euros après affectation.

L'associé unique constate que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248, al.1 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre du premier exercice social.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président



3J CONSEIL ET DEVELOPPEMENT

S.A.S.U. au capital de 1 000,00 Euros

Siège social : 30 RUE SEDAINÉ

75011 PARIS

R.C.S : 842419889

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2019

, associé unique et gérant de la société 3J CONSEIL ET DEVELOPPEMENT, soussigné, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 33 740,00 Euros contre 0 Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations de services.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 36 421,45 Euros pour l'exercice, contre 0 Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à 36 421,45 Euros au 31/12/2019 contre 0 Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à 0 Euros au 31/12/2019 contre 0 Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à 0 Euros au 31/12/2019 contre 0 Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à 0 Euros au 31/12/2019 et 0 Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à 0 Euros au 31/12/2019 contre 0 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 0 Euros, contre 0 Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à 0 Euros au 31/12/2019, contre 0 Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de -2 680,75 Euros contre un bénéfice de 0 Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

CU

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITES DES FILIALES

Notre société ne détient aucune filiale.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de 0 Euros, les amortissements et provisions correspondants de 0 Euros, soit un montant net de 0 Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de 0 Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à 0 Euros, contre 0 Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de 12 295,09 Euros, contre 0 Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à -1 680,75 Euros, contre 0 Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à 14 146,24 Euros contre 0 Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à 33 740,70 Euros au 31/12/2019, contre 0 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à -2 680,75 Euros, contre 0 Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le 31/12/2019 fait ressortir une perte de -2 680,75 Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de -2 680,75 Euros. Il passera ainsi de 0 Euros, à la somme de -2 680,75 Euros après affectation.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

S'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

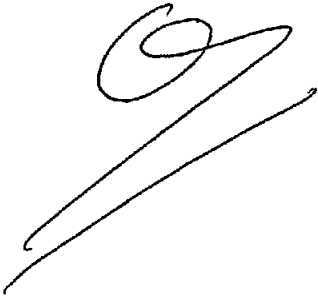
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquès du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CY

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à PARIS
Le 08/06/2020

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a long, sweeping diagonal stroke.

Désignation de l'entreprise 3J CONSEIL ET DEVELOPPEMENT										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise 30 RUE SEDAIN 75011 PARIS																									
SIRET		<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>8</td><td>4</td><td>2</td><td>4</td><td>1</td><td>9</td><td>8</td><td>8</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>4</td> </tr> </table>										8	4	2	4	1	9	8	8	9	0	0	0	1	4
8	4	2	4	1	9	8	8	9	0	0	0	1	4												
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1		6		Durée de l'exercice précédent *		1		1															

				Exercice N dos le		
				31122019		
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010		012		
	Autres *	014		016		
	Immobilitisations corporelles *	028		030		
	Immobilitisations financières * (1)	040		042		
Total I (5)		044		048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)					
	Clients et comptes rattachés *	068	9 998	070	9 998	
	Autres * (3)	072	1 417	074	1 417	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	880	086	880	
	Charges constatées d'avance *	092	170	094	170	
Total II		096	12 465	098	12 465	
Total général (I + II)		110	12 465	112	12 465	
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	1 000	
	Écarts de réévaluation			121		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			131		
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	(2 681)	
	Provisions réglementées			140		
	Total I				142	(1 681)
	Provisions pour risques et charges				154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	7 404	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : _____			169	5 076	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III				176	14 146	
Total général (I + II + III)				180	12 465	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire et légende (article 392 du Code de Commerce)
A. bis du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise 37 CONSEIL ET DEVELOPPEMENT

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

016

Exercice N clos le
31/12/2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		210				
	Production vendue	Biens	215				
		Services *	217				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222				
	Production immobilisée *		224				
	Subventions d'exploitations reçues		226				
	Autres produits		230				1
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232				33 741
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234				
	Variation de stocks (marchandises) *		236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		240				
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242				36 421
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFP et CVAE *)		244				
	Rémunérations du personnel *		250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252				
	Dotations aux amortissements *		254				
	Dotations aux provisions		256				
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		262					
Total des charges d'exploitation (II)			264				36 421
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270				(2 681)
Produits financiers (III)		280					
Charges financières (V)		294					
Produits exceptionnels (IV)		290					
Charges exceptionnelles (VI)		300					
Impôt sur les bénéfices * (VII)		306					
2 - BÉNÉFICES OÙ PERTES - Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310				(2 681)
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312				2 681
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 (XII) et autres amortissements non déductibles)		318				
	Provisions non déductibles *		322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOJT-SD)		324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		326				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		328				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		330				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		332					
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		334				
	Entreprises nouvelles (41. series)		336				
	Reprise d'entreprises en difficulté (41. series)		338				
	ZRD (44. terdecies)		340				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. undecies)		342				
	ZFANG 44. quaterdecies		344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. undecies)		346				
	Crédit d'impôt sur le revenu		348				
	Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		350				
	Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		352				
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		354					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		356					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		358					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		360					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		362					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		364					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		366					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		368					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		370					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		372					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		374					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		376					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		378					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		380					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		382					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		384					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		386					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		388					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		390					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		392					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		394					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		396					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		398					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		400					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		402					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		404					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		406					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		408					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		410					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		412					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		414					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		416					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		418					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		420					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		422					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		424					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		426					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		428					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		430					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		432					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		434					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		436					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		438					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		440					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		442					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		444					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		446					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		448					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		450					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		452					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		454					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		456					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		458					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		460					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		462					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		464					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		466					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		468					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		470					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		472					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		474					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		476					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		478					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		480					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		482					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		484					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		486					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		488					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		490					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		492					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		494					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		496					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		498					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		500					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		502					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		504					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		506					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		508					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		510					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		512					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		514					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		516					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		518					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		520					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		522					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		524					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		526					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		528					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		530					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		532					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		534					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		536					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		538					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		540					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		542					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		544					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		546					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		548					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		550					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		552					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		554					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		556					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		558					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		560					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		562					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		564					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		566					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		568					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		570					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		572					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		574					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		576					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		578					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		580					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		582					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		584					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		586					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		588					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		590					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		592					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		594					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		596					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		598					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		600					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		602					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		604					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		606					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		608					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		610					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		612					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		614					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		616					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		618					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		620					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		622					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		624					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		626					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		628					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		630					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		632					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		634					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		636					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		638					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		640					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		642					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		644					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		646					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		648					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		650					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		652					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		654					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		656					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		658					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		660					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		662					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		664					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		666					

1. $\frac{1}{2} \times \frac{1}{2} = \frac{1}{4}$

... ..

1979 12 25 10:30

Formulaire obligatoire (article 392 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **3J CONSEIL ET DEVELOPPEMENT**Néant ☒ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.)						
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	587	588	589	590	
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	591	593	594	595		
TOTAL					596	595	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NCIT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 I et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 3J CONSEIL ET DEVELOPPEMENT										Néant ☐ *																																																																																																																																				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																														
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																																						
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																																						
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																																						
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																																						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																																						
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																																						
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																																						
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																																						
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																																						
<table border="1"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="6">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amen. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations incorporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="6">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B SD</td> </tr> <tr> <td colspan="6"></td> <td colspan="6">780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises									Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						Terrains	710		715		2							Constructions	720		725		3							Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4							Inst. générales, agencements amen. div.	740		745		5							Matériel de transport	750		755		6							Autres immobilisations incorporelles	760		765		7							TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B SD												780					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																								
	Dotations		Reprises																																																																																																																																											
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																																								
Terrains	710		715		2																																																																																																																																									
Constructions	720		725		3																																																																																																																																									
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																																									
Inst. générales, agencements amen. div.	740		745		5																																																																																																																																									
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																																									
Autres immobilisations incorporelles	760		765		7																																																																																																																																									
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B SD																																																																																																																																									
						780																																																																																																																																								
II DÉFICITS REPORTABLES																																																																																																																																														
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982																																																																																																																																											
Déficits imputés			983																																																																																																																																											
Déficits reportables			984																																																																																																																																											
Déficits de l'exercice			990	2 681																																																																																																																																										
Total des déficits restant à reporter			990	2 681																																																																																																																																										
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																																														
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995																																																																																																																																											
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996																																																																																																																																											
IV DIVERS																																																																																																																																														
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																																																																				
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI										325																																																																																																																																				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327																																																																																																																																				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380																																																																																																																																				
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326																																																																																																																																				
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																																																																				
Montant de la TVA collectée										374	5 748																																																																																																																																			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	4 832																																																																																																																																			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																																				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																																				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																																				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2044-NOT-SD.

[illegible]

$\frac{d}{dt} \left(\frac{\partial L}{\partial \dot{x}} \right) = \frac{\partial L}{\partial x}$

$$\begin{array}{ccccccc} \text{H}_2\text{N} & \text{H}_2\text{N} & \text{H}_2\text{N} & \text{H}_2\text{N} & \text{H}_2\text{N} & \text{H}_2\text{N} & \text{H}_2\text{N} \\ | & | & | & | & | & | & | \\ \text{H} & \text{H} & \text{H} & \text{H} & \text{H} & \text{H} & \text{H} \end{array}$$

05738. 4 1/2

Désignation de l'entreprise: 3J CONSEIL ET DEVELOPPEMENT										Néant ☒ *	
Exercice ouvert le: 01/09/2018 et clos le: 31/12/2019								Données en nombre de mois		1	6
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :										376	
Dont apprentis										657	
Dont handicapés										651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105	
TOTAL 1										106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143	
Subventions d'exploitation reçues										113	
Variation positive des stocks										111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153	
TOTAL 2										144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										121	
Variation négative des stocks										145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150	
TOTAL 3										152	
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)										022	
Effectifs au sens de la CVAE *										023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026	
Période de référence										024	
Date de cessation											
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.											
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

100

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122019

SIREN

8 4 2 4 1 9 8 8 9

Dénomination de l'entreprise

3J CONSEIL ET DEVELOPPEMENT

Adresse (voie)

30 RUE SEDAINÉ

Code postal

75011

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31/12/2019

SIREN

8 4 2 4 1 9 8 8 9

Dénomination de l'entreprise

3J CONSEIL ET DEVELOPPEMENT

Adresse (voie)

30 RUE SEDAIN

Code postal

75011

Ville

PARIS

I- NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

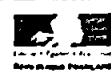
1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the transparency and accountability of the organization. This section also outlines the various methods used to collect and analyze data, ensuring that the information is reliable and up-to-date.

2. The second part of the document focuses on the implementation of the proposed changes. It details the steps involved in the transition process, from the initial planning phase to the final execution. This section highlights the challenges faced during the implementation and provides strategies to overcome them, ensuring a smooth transition for all stakeholders.

3. The third part of the document addresses the future outlook of the organization. It discusses the long-term goals and objectives, as well as the strategies to achieve them. This section also includes a discussion on the potential risks and opportunities that may arise in the future, providing a comprehensive overview of the organization's future prospects.

4. The fourth part of the document provides a summary of the key findings and conclusions. It reiterates the importance of the proposed changes and the need for continued monitoring and evaluation. This section also includes a list of recommendations for further action, ensuring that the organization remains on track towards its long-term goals.

5. The final part of the document is a conclusion that summarizes the overall findings and conclusions. It emphasizes the importance of the proposed changes and the need for continued monitoring and evaluation. This section also includes a list of recommendations for further action, ensuring that the organization remains on track towards its long-term goals.



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

1 nombre à date de service

Exercice ouvert le	01092018	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
33 CONSEIL ET DEVELOPPEMENT 30 RUE SECAINE 75011 PARIS			
SIRET	8 4 2 4 1 9 8 8 9 0 0 0 1 4	Mél:	fjosa@club-internet.fr
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	2 681
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octes A	Autres dispositifs		
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE GENERATION EXPERT

Vous devez obligatoirement soumettre le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
OPTIMIS ADVICES 1 A RUE DES DARLIAS 99999 LUXEMBOURG	Tél: 03 352 26 38 89
OGA/OMGA	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 01052020 Lieu: PARIS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: JOSA Charles-Louis Président
	Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)	

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	c	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction Inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction Inemployées en report

[illegible]

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) - (f)

1. The first part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

2. The second part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

3. The third part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

4. The fourth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

5. The fifth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

6. The sixth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

7. The seventh part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

8. The eighth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

9. The ninth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

10. The tenth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

11. The eleventh part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

12. The twelfth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

13. The thirteenth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

14. The fourteenth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

15. The fifteenth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

16. The sixteenth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

17. The seventeenth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

18. The eighteenth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

19. The nineteenth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

20. The twentieth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

21. The twenty-first part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

22. The twenty-second part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

23. The twenty-third part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

24. The twenty-fourth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

